



ANNEMASSE AGGLO
Commune de VETRAZ-MONTHOUX

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT
Volet : Eaux Usées

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Réseau E.U. séparatif existant
- Réseau E.U. unitaire existant

Zones d'assainissement non collectif :

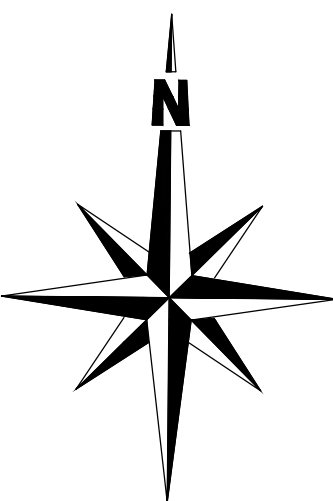
- Assainissement non collectif

Divers :

- Contour PLU (zones U et AU)
- Zone humide (inventaire départemental)
- Réseau hydrographique
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection immédiat

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/02/2026 arrêtant le projet de PLU de la commune de Vétraz-Monthoux.
Monsieur Le Maire,
Patrick Antoine

Date : Janvier 2026
Echelle: 1/5 000
Fichier: Zonage_EU_Vétraz.dwg
Dessin: M.DIAZ



Route de Taninges
Mise en séparatif
(PPI - 2024-2025)

Aptitudes des sols à l'Assainissement Autonome

Données issues du BE SAFEGE - 2006

CRITERES D'APTITUDE	DISPOSITIFS ET ADAPTATIONS	COLORIS
Contexte défavorable dû à la faible proportion argileuse des sols, l'évacuation en profondeur est cependant satisfaisante	Epandage en sol reconstitué non drainé - filtre à sable vertical non drainé * lit de sable sur 50 à 70 cm d'épaisseur * rejet en sous-sol perméable * dimensionnement de 15 à 25m ² / habitation	■
Contexte défavorable avec des sols hydromorphes en surface et imperméables, inaptes pour l'évacuation d'eaux usées septiques	Epandage en sol reconstitué drainé - filtre à sable vertical drainé * filtration sur 70 cm de sable * drainage et rejet superficiel dans un cours d'eau permanent ou un fossé pérenne	■
Contexte impossible pour tout épandage dû à la présence d'un niveau humide proche de la surface du sol ou de fortes pentes de 30 à 70 %	Limiter l'urbanisation de ces secteurs si la situation autonome est retenue	■